

**DEMANDE D'AIDE  
PROGRAMME R NOVATION QU BEC  
VOLET MAISONS L ZARD ES (2021-2022)**

(PAGE 1/2)

**ESPACE R SERV    LA MUNICIPALIT **

Matricule : \_\_\_\_\_ Num ro de la demande : \_\_\_\_\_

**IDENTIFICATION**

Nom du (des) propri taire (s) : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

N  t l phone <sup>Note 1</sup> : \_\_\_\_\_ Autres num ros : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**\*\*\* SI LE PROPRI TAIRE N'EST PAS LE SIGNATAIRE DE LA PR SENTE DEMANDE,  
UNE PROCURATION DU PROPRI TAIRE EST OBLIGATOIRE. \*\*\***

**INFORMATION SUR LA PROPRI T **

Adresse de la propri t  concern e : \_\_\_\_\_ N  de lot (facultatif) : \_\_\_\_\_

Usage :  R sidentiel  Commercial – Pr cisez : \_\_\_\_\_

Type de propri t  :  Unifamiliale  Jumel e  En rang e  Autre : \_\_\_\_\_

Ann e de construction : \_\_\_\_\_ Date d'achat de la propri t  : \_\_\_\_\_

Superficie de plancher (r sidentielle) : \_\_\_\_\_ Type de fondation : \_\_\_\_\_

**D TAILS SUR LA DEMANDE**

La demande porte sur des travaux <sup>Note 2</sup> :  **qui ne sont pas r alis s**

B timent vis  par un plan de garantie des b timents r sidentiels neufs :  OUI  NON

R clamation pr sent e   l'assureur pour les dommages au b timent :  OUI  NON

Identification de l'assureur, le cas  ch ant : \_\_\_\_\_

R clamation pr sent e   un tiers pour les dommages au b timent :  OUI  NON

Identification du tiers, le cas  ch ant : \_\_\_\_\_

B timent ayant fait l'objet d'un sinistre ant rieur :  OUI  NON

B timent ayant fait l'objet de poursuite suite   un vice de construction :  OUI  NON

Identifiez le vice de construction : \_\_\_\_\_

Avez-vous pr sentement un dossier en litige avec la Municipalit  :  OUI  NON

Pr cisez le litige : \_\_\_\_\_

R sum  des dommages observ s :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**DOCUMENTS EXIG S**

**\*\*\* Voir feuille : Demande d'aide (page 2/2), pour les documents obligatoires   fournir lors de votre demande. \*\*\***

**D CLARATION DU PROPRI TAIRE**

Je, \_\_\_\_\_, soussign (e), d clare  tre propri taire en titre de l'immeuble identifi  ci-haut, ou son repr sentant d mument mandat  par procuration, et je demande   b n ficier du Programme R novation Qu bec – Municipalit  de Saint-Zotique, volet maisons l zard es (2021-2022).   cette fin, je fournirai   la Municipalit  tous les renseignements et les documents n cessaires au traitement de cette demande de subvention.

Je suis inform (e) des conditions et exigences du programme et je m'engage   les respecter.

Je reconnais que le versement de la subvention par la Municipalit  est fait sans admission de responsabilit .

Je d clare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents annex s sont v ridiques et complets.

**Signature du propri taire** : \_\_\_\_\_ **Date** : \_\_\_\_\_

Note : Cette demande ne fait pas office d'admissibilit  au programme. Si tout est conforme aux crit res  tablis par le programme, le certificat d'admissibilit  suivra la proc dure  tablie pour le r glement applicable.



**\*\*\* ATTENTION : Tout document obligatoire manquant entraînera le rejet de la présente demande. \*\*\***

#### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Procuration** signée par l'ensemble des propriétaires ou **résolution** du conseil d'administration. Note 3
- Rapport d'expertise d'un ingénieur** dans lequel celui-ci atteste que l'affaissement de la fondation résulte des conditions du sol et qu'au moins un pieu destiné à stabiliser les fondations devra être installé.
- Devis détaillé et ventilé des travaux à exécuter** qui doit notamment indiquer la nature, la quantité et le prix des travaux à réaliser. (Note : Au minimum deux soumissions doivent être déposées. Note 4)
  - SOUSSION 1** : \_\_\_\_\_
  - SOUSSION 2** : \_\_\_\_\_
- Preuve des licences appropriées et valides pour les entrepreneurs**, délivrées par la Régie du bâtiment du Québec, dont les soumissions sont considérées pour établir le coût des travaux reconnus.
- Numéros de TPS et TVQ pour les entrepreneurs** dont les soumissions sont considérées pour établir le coût des travaux reconnus.
- Photos des dommages causés à la propriété**, avant que tous les travaux soient réalisés.

**\*\*\* PRENEZ NOTE QU'EN TOUT TEMPS, LA MUNICIPALITÉ PEUT EXIGER TOUT DOCUMENT DE NATURE À CONFIRMER LE RESPECT DES CONDITIONS DU PROGRAMME. \*\*\***

#### COÛTS ADMISSIBLES

- **Coût de la main-d'œuvre et des matériaux** fournis par l'entrepreneur. La Municipalité se base sur le montant de la soumission la plus basse.
- **Coût du permis de construction municipal** pour l'exécution des travaux.
- **Honoraires pour la préparation des plans et devis** ainsi que les autres frais d'expertise liés à la réalisation des travaux reconnus.
- **Coût d'adhésion à un plan de garantie** reconnu dans le cadre du programme.
- Montant payé par le propriétaire pour la **taxe sur les produits et services (TPS)** et la **taxe de vente du Québec (TVQ)**.
- **Frais de relogement versés à un locataire.**
- **Coût des travaux reconnus** multiplié par la proportion de la superficie de plancher réservée à la fonction résidentielle, lorsqu'un bâtiment ayant à la fois une fonction résidentielle et une fonction non résidentielle possède des parties communes (fondations, structure, parement extérieur, toiture).

#### NOTES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE FORMULAIRE – DEMANDE D'AIDE

NOTE 1 : Les coordonnées téléphoniques doivent correspondre à celles du propriétaire répondant.

NOTE 2 : Indiquez si l'objet de la demande d'aide vise des travaux qui ne sont pas réalisés et/ou déjà réalisés. Si les deux situations s'appliquent, cochez les deux cases.

NOTE 3 : Dans le cas où il y a plus d'un propriétaire, une procuration signée par l'ensemble des propriétaires et par laquelle ils désignent un représentant doit être fournie à la Municipalité.

Dans le cas où le propriétaire est une corporation ou une coopérative d'habitation, une résolution du conseil d'administration par laquelle sont désignés un ou des représentants doit être fournie à la Municipalité.

NOTE 4 : Un minimum de deux soumissions faites par des entrepreneurs différents sont requises pour chacun des travaux admissibles. La Municipalité se réserve le droit de refuser une soumission si celle-ci s'avère non conforme ou lui semble déraisonnable selon certains comparables.

Il est important de lire attentivement et au complet le Règlement sur l'instauration du Programme Rénovation Québec sur le territoire de la Municipalité, volet maisons lézardées (2021-2022) numéro 741, afin de comprendre les différents éléments à soumettre.

